

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Lieutenant de la Police Nationale,
  - Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,
  - Madame la Directrice des Services Techniques Municipaux,
- Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Capesterre Belle-Eau, le 19 Juin 2025

Pr le Maire et par délégation  
La 6ème Adjointe au Maire

**Annick CHOISI**

